

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org
N° 168 - novembre 2020

Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,
membre du réseau



Éditorial



LE DOCUMENT UNIQUE vecteur de 20 ans de baisse des accidents du travail

Les actions de prévention portent leur fruit ! En effet, selon les dernières statistiques publiées par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, la fréquence des accidents du travail a encore diminué de 1,4 % pour s'établir, en 2019, à 33,5 accidents pour 1 000 salariés. Et sur la longue durée, les résultats obtenus sont encore plus substantiels : depuis 1999, le taux de sinistralité a baissé de plus de 25 % !

Pour relativiser cette performance, certains se plaisent à évoquer la mutation du tissu économique, marquée par l'essor du secteur tertiaire moins sujet aux risques professionnels. Cet argument ne tient pas, car c'est justement dans les métiers réputés les plus exposés que la baisse a été la plus spectaculaire et qu'elle se poursuit aujourd'hui. Ainsi, entre 2018 et 2019, le secteur du BTP a enregistré une augmentation du nombre de ses salariés mais une nouvelle baisse de 0,3 % de sa sinistralité.

De surcroît, contrairement à une idée reçue, le secteur des services n'est nullement épargné par les risques professionnels. Si bien que, selon l'Assurance Maladie, "les accidents du travail augmentent le plus fortement dans les activités tertiaires (administrations, banques, assurances...) qui enregistrent, en 2019, une hausse de 4 %". Les progrès accomplis en matière

de santé et de sécurité au travail ne sont pas tombés du ciel. Ils sont le résultat du volontarisme des entreprises et certainement aussi une conséquence de l'appropriation croissante du Document unique d'évaluation des risques (DUER) par les employeurs.

Les vingt années de baisse quasi continue des accidents du travail correspondent en effet à la mise en place de cet outil créé en 2001. Les bénéfices du DUER sont désormais si évidents que personne ou presque n'ose encore prétendre qu'il se résumerait à une contrainte administrative de plus. Dernier exemple en date : lors des négociations portant actuellement sur la santé au travail, les organisations patronales (Medef, CPME et U2P), ont qualifié le DUER d'"outil prioritaire de l'évaluation des risques professionnels" et souligné qu'il "ne doit pas être vécu comme un simple document administratif à remplir" car "il sert de base aux actions de prévention".

Faut-il le préciser ? Avec plus de 80.000 missions réalisées au sein d'entreprises et collectivités de toutes tailles, nous sommes fiers d'avoir contribué, à vos côtés, à cette dynamique de progrès collectif.

François Sidos
Président du Groupe Pôle Prévention

CELLULE D'ASSISTANCE CORONAVIRUS

Faites-nous part de vos questions relatives à la prévention des risques professionnels dans le cadre de la reprise d'activité. Nos experts vous répondront dans les meilleurs délais.



01 46 02 44 01 info@point-org.org

Lu pour vous :

L'utilité des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), souligné par la crise sanitaire

Dans un récent dossier consacré à la crise sanitaire, le magazine *Liaisons sociales* (octobre 2020), salue l'engagement dont ont fait preuve, à cette occasion, les professionnels de la prévention des risques. "Évaluation des situations de travail à risques, prise en compte du coronavirus dans la rédaction du document unique, définition de mesures pour éviter toute contamination, mise en place de protocoles en cas de suspicion de foyer épidémique... Démunis face à la complexité des démarches à déployer en urgence pour continuer leurs activités sans mettre en danger la vie des salariés, les employeurs se sont rués vers les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) pour être conseillés et accompagnés. Ces derniers ont multiplié les kits de mise à jour du document unique, les applications de traçabilité des actions de prévention, les aides pour repérer les collaborateurs en contact avec une personne porteuse du virus..." Si cela était nécessaire, ces derniers mois ont en effet apporté la preuve éclatante que les professionnels privés de la prévention jouent, en complémentarité avec les acteurs publics, un rôle majeur au service de la santé et la sécurité au travail. ■

Le chiffre du mois :

45 % C'est, selon une récente enquête de Santé publique France, la proportion de télétravailleurs qui, lors du premier confinement, ont passé plus de 7 heures par jour assis. L'agence précise également que, parmi eux, 63,9 % ne se sont, en outre, pas levés plusieurs fois par heure. De même, dans la population globale, 50,9 % des personnes déclarent n'avoir pas atteint la recommandation de faire au moins 30 minutes d'activité physique par jour et 61,4 % admettent avoir augmenté leur temps quotidien passé assis. si bien que la lutte contre



la sédentarité risque de devenir rapidement un enjeu de santé publique et professionnelle majeur. (Source : enquête CoviPrev lancée par Santé publique France pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie.) ■

Malgré quelques progrès, le risque routier sous-estimé par les TPE et PME



À l'occasion de la semaine de la Sécurité Routière, une enquête réalisée par l'Ifop pour l'assureur MMA révèle que 78 % des dirigeants de PME ignorent que l'accident de la route est la première cause de décès au travail.

En 2019, on a recensé quelque 99 000 accidents de trajets, soit le niveau le plus haut jamais atteint depuis 2000. Mais cette réalité semble largement ignorée des dirigeants de PME. Selon l'enquête réalisée par l'Ifop, "seuls 22 % d'entre eux savent qu'il s'agit de la première cause d'accident mortel du travail" malgré les 406 morts déplorés l'année dernière.

Des responsabilités parfois ignorées

De la même façon, nombre de ces dirigeants ignorent l'étendue de leur responsabilité en la matière. Si 59 % savent qu'ils peuvent être tenus pour responsables en cas d'accident de la route impliquant un salarié sur un trajet professionnel, seuls 36 % en sont conscients s'agissant du trajet domicile-travail.

En revanche, l'étude montre une forte hausse de la mise en conformité avec la loi imposant aux dirigeants de dénoncer un salarié ayant commis une infraction routière. Quelque "76 % des patrons de TPE/PME indiquent qu'ils dénonceraient le salarié responsable d'une infraction routière en cas de réception d'un PV". Ils n'étaient que 50 % sur cette ligne lors de la mise en place de cette obligation, en 2017. Une évolution qui s'explique aussi par une meilleure identification des effets bénéfiques de cette mesure : "75 % des dirigeants estiment désormais qu'elle permet de responsabiliser les salariés alors que seuls 53 % le pensaient initialement".

Défaut d'évaluation et faible prévention

Autre lacune pouvant avoir de graves répercussions en cas d'accident : bien qu'il s'agisse d'une obligation, l'inscription du risque routier dans le Document unique de l'entreprise reste minoritaire. Seuls 34 % des dirigeants disent avoir mentionné ce risque dans leur DUER. Sur ce point, les analystes de l'Ifop observent toutefois des progrès, avec "une hausse de 5 points en un an et de 13 points depuis 2016". Enfin, ils précisent que "cette pratique est plus répandue dans les entreprises mettant à disposition un véhicule professionnel (43 %) ou parmi les sociétés du BTP (51 %)".

Naturellement, ce défaut d'évaluation débouche sur un déficit de prévention des risques. Seuls 19 % des dirigeants interrogés ont mis en place au moins une action de prévention. Parmi ceux-ci, les mesures les plus populaires sont "la vérification régulière des véhicules mis à disposition des salariés" (80 %), "la vérification de la validité du permis de conduire des salariés avant leurs premiers déplacements professionnels" (78 %), "la réduction des déplacements des salariés pour limiter les risques routiers" (51 %) et "l'instauration du droit à la déconnexion complète des salariés lors de leurs trajets professionnels" (47 %). Autant de mesures bénéfiques mais hélas encore insuffisantes au regard de l'enjeu. ■

Pour aller plus loin :

Les dirigeants qui souhaitent lancer une politique globale de gestion du risque routier professionnel comprenant des actions de préventions et une protection juridique peuvent contacter le groupe Pôle Prévention qui depuis 60 ans propose une gamme complète de services sur ces questions : www.pole-prevention.fr



Les principaux risques associés aux métiers de bureau, vus par l'INRS.

Contrairement à une idée reçue...

AU BUREAU AUSSI, IL Y A DES RISQUES !

On croit souvent que le travail de bureau serait largement exempt de risques. Or, s'ils y sont moins visibles que dans le BTP ou l'industrie, les risques professionnels sont loin d'être absents des bureaux et autres open space. Selon les dernières statistiques de l'Assurance Maladie, les métiers de la banque, de l'assurance ou de l'administration ont même enregistré, en 2019, la plus forte hausse (4 %) des accidents du travail. Raison de plus pour apprendre à identifier ces risques souvent insidieux que les employeurs doivent inscrire dans leur document unique d'évaluation des risques (DUER). À cette fin, voici les principaux risques recensés par une récente brochure de l'INRS⁽¹⁾ agrémentés de premiers moyens de les prévenir.

TMS & FATIGUE VISUELLE

Diagnostic :

À rebours d'une idée reçue, travailler tout au long de la journée assis à un bureau ou devant un écran peut mettre le corps à rude épreuve et provoquer, à terme, des troubles musculo-squelettiques (TMS) et de la fatigue visuelle tout en favorisant les pathologies associées à une sédentarité excessive : maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc.

Solutions :

- Choisir des chaises, des tables et des écrans réglables permettant au salarié d'adopter une posture adaptée à ses tâches et à sa morphologie.
- Sensibiliser les salariés à la nécessité d'adopter de bonnes postures.
- Organiser le travail de façon à permettre de courtes pauses d'au moins cinq minutes toutes les heures pour se lever marcher et décoller les yeux de son écran.

- Agencer les bureaux de manière à éviter la réflexion de la lumière sur les écrans.
- Choisir de préférence des écrans anti-reflet et les régler sur une intensité lumineuse confortable.

DOULEURS AU DOS

Diagnostic :

Dans les bureaux, on ne manie pas que des idées et des concepts. Nombre de salariés réceptionnent des colis, du matériel consommable comme les ramettes de papier, transportent et archivent des dossiers. Autant de tâches qui peuvent mettre le dos à rude épreuve.

Solutions :

- Mettre à disposition des équipements d'aide à la manutention adaptés à ces tâches : diable, chariots, etc.
- Organiser le rangement des produits en fonction de leur poids : les plus lourds à mi-hauteur.

“Les risques présents dans les bureaux doivent faire l'objet d'une évaluation et être inscrits dans le Document unique.”

CHUTES

Diagnostic :

Dans les métiers de bureaux, 37 % des accidents recensés sont provoqués par des chutes.

Solutions :

- Gardez les sols et les escaliers propres, secs et dégagés.
- Sécurisez les escaliers (main courante et nez de marche antidérapant).
- Vérifier l'éclairage des couloirs, des escaliers et des locaux de rangement.
- Supprimer, réduire ou signaler tout obstacle dans les aires de circulation.
- Implanter les postes de travail de façon à permettre au personnel de se déplacer aisément.

STRESS, BURN-OUT, & TROUBLES PSYCHOLOGIQUES

Diagnostic :

Souvent liées aux nouveaux modes d'organisation du travail, les affections psychiques professionnelles ont encore progressé de 6 % en 2019, selon l'Assurance Maladie. Elles n'épargnent pas les employés de bureau et les salariés en contact avec le public.

Solutions :

- Réaliser un diagnostic des risques psychosociaux (RPS) présents dans l'établissement: intensité du travail, exigences émotionnelles, manque d'autonomie, sentiment d'insécurité économique, etc.
- Équilibrer la charge de travail entre les salariés et fixer des objectifs atteignables.
- Sensibiliser les managers aux risques psychosociaux et aux signes qui les annoncent.
- Résoudre les causes de frictions récurrentes entre collègues ou avec les clients ou prestataires.
- Aménager les espaces de façon à réduire au maximum les sources de bruit et de déconcentration. ■

Pour aller plus loin :

Consultez la brochure “Santé au travail : passez à l'action ! Travail de bureau” librement téléchargeable sur le site internet de l'INRS : www.inrs.fr





INFOS
CORONAVIRUS
COVID-19

En raison de son caractère très évolutif, l'épidémie de Covid-19 exige de tous les décideurs qu'ils disposent d'informations fiables et actualisées. Voici une série de sources permettant de se tenir à jour sur les aspects sanitaires et réglementaires de cette crise :

Informations gouvernementales destinées aux entreprises :

- La page "Questions/réponses" dédiée au Covid-19 par le ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

Informations sur l'évolution de la pandémie en France :

- La page du site de Santé publique France relayant les recommandations sanitaires en vigueur : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19>

Informations sur l'évolution de la pandémie dans le monde :

- La page du site de l'OMS relayant la situation épidémiologique des pays : https://www.who.int/health-topics/coronavirus#tab=tab_1

Informations médicales sur le virus :

- Le site de l'Institut Pasteur largement consacré au Coronavirus (COVID-19). Les informations sont actualisées très régulièrement : <https://www.pasteur.fr>

Informations sur les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises :

- La page dédiée du ministère de l'Économie : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises# ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

Les télétravailleurs davantage exposés aux nuisances sonores



Une récente enquête de l'Ifop pour l'association Journée nationale de l'audition (JNA) révèle une surexposition des télétravailleurs aux nuisances sonores. Les entreprises qui souhaitent pérenniser le recours au télétravail devront donc trouver des solutions pour prévenir ce risque pesant sur la santé et la performance de leurs salariés.

La quatrième vague de l'enquête sur "l'impact des nuisances sonores sur le lieu de travail" s'est particulièrement penchée sur la situation des actifs en télétravail. Or le verdict est sans appel : "pour plus de 80 % des télétravailleurs, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail".

Menace la santé et la performance

Ce constat est tout sauf neutre car, "parmi les personnes gênées par les nuisances sonores au travail, la très grande majorité s'accorde à affirmer que celles-ci ont des répercussions sur leur travail et leur santé que ce soit leurs comportements tels que la fatigue, la nervosité ou l'agressivité (84 %), la qualité de leur travail (73 %), l'équilibre général de leur santé (73 %) ou l'apparition de troubles auditifs (65 %)".

Difficultés de compréhension

Or, les actifs en télétravail semblent particulièrement concernés. Ils sont en effet plus nombreux à répondre à l'affirmative quand on leur

demande si les nuisances sonores sur leur lieu de travail peuvent compliquer la compréhension de la parole. 74 % se déclarent affectés par des difficultés auditives lors des échanges collectifs en visioconférence, 73 % au téléphone, 71 % en échanges individuels en visioconférence et même 66 % avec leurs proches.

Consultations pour troubles auditifs

Preuve que la situation est sérieuse, les télétravailleurs sont surreprésentés dans les consultations médicales pour troubles de l'audition. Alors que 28 % de l'ensemble des actifs déclare avoir consulté un médecin généraliste ou spécialiste sur ces questions, c'est le cas de 45 % des télétravailleurs et de 53 % des télétravailleurs réguliers !

Un risque à prévenir

Autant de données qui tendent à démontrer que, comme tout nouveau mode d'organisation, le télétravail entraîne des risques spécifiques qu'il conviendra d'évaluer et de prévenir de façon à préserver la santé des travailleurs et le bon fonctionnement des entreprises. ■

Pour aller plus loin : L'enquête "Comprendre la parole au travail, un défi ?" est consultable sur le site de l'association JNA : www.journee-audition.org

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.point-org.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :
www.altersecurite.org